



Saint-Prex, le 24 septembre 2023

**Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis No 04/08.2023  
Demande d'un crédit de Fr. 140'000.00 pour financer l'assainissement du  
réseau d'éclairage public des routes cantonales RC1 et RC60 par la pose de  
luminaires LED**

---

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission nommée par le bureau était composée de Madame Chantal Trabaud, Messieurs Joël Tardy, Blaise Van Poucque, Carmelo Todaro et Jean-François Chavannes, rapporteur. Suppléantes Mesdames Natacha Bruchez et Simone Dietschi. Elle s'est réunie le mardi 12 septembre 2023 à la salle de réunion du bâtiment de l'administration communale en présence de tous ses membres y compris les suppléantes.

Madame Anouk Gaümann, municipale en charge du dossier, Madame Chiara Barone, cheffe du service de l'urbanisme et des infrastructures (SUI) ainsi que Monsieur Raffaël D'Avino, chef de projet éclairage public chez Duvoisin Groux SA, nous ont apporté des réponses fondées et compétentes à nos questions, ce dont nous les remercions vivement.

**Qu'est-ce qui a déjà été réalisé ?**

A l'heure actuelle, une étude a été réalisée en 2018 par la société Duvoisin Groux afin d'établir un concept d'éclairage public dans notre commune. Cette étude, fournie en annexe au préavis, a fait un état des lieux et proposé des solutions afin d'effectuer des économies d'énergie tout en indiquant leur aspect rentable.

En 2019, notre commune est devenue titulaire du label « Cité de l'énergie » qui est attribué à une commune qui fait des efforts supérieurs à la moyenne en matière d'énergie et de climat.

A ce jour, seules des mesures ponctuelles lors du renouvellement de certains éclairages ont été entreprises et il a fallu attendre la hausse phénoménale des coûts de l'énergie en 2022 pour alerter la nouvelle Municipalité sur l'importance de faire des économies en termes d'énergie électrique : diminution de la consommation par des mesures d'extinction de l'éclairage sur certains tronçons, installations de panneaux solaires, etc.

**Que prévoit le présent préavis ?**

Erratum : tout d'abord, la commission relève une erreur dans le nombre de luminaires mentionnés au chapitre III à la page 2. Il convient de prendre en compte les nombres indiqués au chapitre IV (pages 4 et 5) : ainsi, ce sont bien 60 éclairages pour la RC1 et 47 pour la RC60 qui sont concernés.

Le projet prévoit de remplacer tous les éclairages de la route cantonale RC1 (route de Rolle et de Morges) ainsi que ceux de la route cantonale RC60 (ch. de Penguey et route de Villars-

Sous-Yens) par des luminaires LED de dernière génération : basse consommation, possibilité de télégestion. Tous les luminaires de la RC1 seront raccourcis à une hauteur de 8m identique aux mâts de la RC60. Ce sont les deux axes routiers qui n'ont pas fait l'objet de mesures d'extinction et sont les plus gourmands en termes de consommation.

Selon la société Duvoisin Groux, il faut compter sur un rythme de 10 mâts par jour pour la transformation et cela ne nécessite pas de fermer la circulation routière.

### **Combien cela nous coûte-t-il ?**

Le projet prévoit une dépense de Fr. 140'000.00, répartie comme suit :

RC 1: 60 mâts pour Fr. 80'900.00

RC 60:47 mâts pour Fr. 59'100.00

Les économies annuelles prévues actuellement sur la base d'un prix de 30 centimes par kWh se montent à Fr. 9'171.90 pour la RC1 et à Fr. 7'861.70, soit un total de Fr. 17'033.60 par an.

Au-delà de l'économie des dépenses, c'est avant tout la diminution de la consommation électrique qui répond aux exigences fédérales et cantonales de protection du climat et s'inscrit particulièrement en réponse à la motion Dessaux.

### **Conclusions**

En conclusion et vu ce qui précède, la Commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

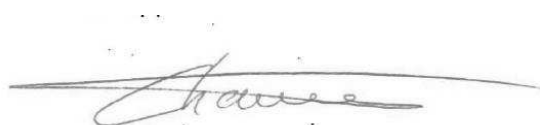
#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX**

- vu le présent préavis municipal ;
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

#### **DECIDE**

1. d'autoriser la Municipalité à assainir le réseau d'éclairage public des routes cantonales RC1 et RC60 par la pose de luminaires LED;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme totale de Fr. 140'000.00;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt;
4. d'admettre que la dépense soit amortie sur 10 ans, dès 2025, par tranches annuelles de Fr. 14'000.00, le solde la dernière année.

Au nom de la commission,



Jean-François Chavannes